

*M. Defourmy
Apicher & annexe s/p.*

Fait le 4.10.46.

- TRANSMIS à Monsieur le Résident
et à Monsieur l'Administrateur
Territorial de & à RUHENGRI.
la lettre n° 12627 et son annexe de Monsieur
3375
le Gouverneur Général en date du 19 septembre
1946.

Le Gouverneur, a.i. du R.U.,
M. SIMON.

Commissaire Provincial.

Léopoldville, le 19 septembre 1946.

SURETE

/IM

3375

Ruhengeri



4826

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, l'avis paru dans la presse il y a quelques jours.

Je vous serais obligé de vouloir bien donner la plus large publicité possible à cette communication et attirer l'attention des passagers s'embarquant à Lobito que puisque l'horaire des bateaux est établi définitivement il leur est possible de faire les démarches requises en temps utile auprès du Consulat de Portugal en vue de l'obtention du visa de transit par l'Angola.

Le Service de la Sûreté n'établira donc plus de passeports collectifs en vue de l'obtention de ce visa.

Pr. le Vice-Gouverneur Général, E. JUNGERS
Remplaçant le Gouverneur Général,
Le Secrétaire Général ff. R. PREYS
s/ R. PREYS.
Gouverneur.

Monsieur le Gouverneur
du Territoire du Ruanda-Urundi,

USUMBURA.